



CAPL n°2

10 novembre 2016

Liste aptitude de C en B

Déclaration et compte-rendu des élu-e-s CGT

Déclaration liminaire

Depuis le 10 octobre 2016, sous diverses formes, la CGT appelle dans l'unité à l'action à la DGFIP, avec des temps forts les 17 octobre et 15 novembre, contre les restructurations, les suppressions d'emplois, les dégradations des conditions de travail, l'absence de reconnaissance des qualifications.

Les suppressions d'emplois massives, les postes vacants qui se comptent par dizaines, les fusions restructurations incessantes, les fermetures de services, tout ce qui constitue les « lignes directrices » de la DGFIP qui fait le choix d'une e-administration au rabais, engendrent une dégradation sans précédent des conditions de travail des agents et du service public.

Les usagers, notamment les plus fragiles, sont livrés à eux-mêmes, dans le plus grand désarroi, face à des procédures numériques qui sont loin d'apporter des réponses à toutes les difficultés rencontrées. Pour preuve, l'afflux de contribuables dans les accueils, l'afflux des messages sur les boîtes structurelles, ou encore l'afflux des appels téléphoniques. Ce ne sont ni les fermetures de trésoreries, ni les fermetures des accueils tel ou tel jour, qui vont permettre aux collègues de faire face à ces afflux, qui ne seront que reportés. Ce n'est pas non plus ces dispositions qui permettront un accueil serein des usagers, qui voient les portes de leurs services publics fermer les unes après les autres (multiplication des accueils sur RDV, fermetures des bureaux de poste, des centres de Sécurité sociale etc). Le projet du prélèvement à la source ne ferait qu'aggraver ces situations, sans apporter de réponse au besoin de justice fiscale.

Les évolutions annoncées dans les lignes directrices nous font craindre pour l'avenir des missions et des services de la direction générale des finances publiques et ainsi pour l'ensemble de ses emplois. Pour la CGT, il faut mettre un terme à ces projets et ces restructurations mortifères pour l'emploi et le service public. Nous tenons notamment à évoquer les projets de fermeture des trésoreries de Cancale et Saint-Méen-le-Grand, contre lesquelles les usagers se sont largement exprimés en signant les pétitions syndicales et citoyennes.

La DGFIP doit entendre les revendications portées par les syndicats, CGT en tête :

- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des restructurations ; tous les postes vacants doivent être pourvus immédiatement,
- le renforcement des moyens humains et budgétaires,
- le maintien et le renforcement des droits sociaux des agents, une réduction des écarts de rémunération par une revalorisation des régimes indemnitaires et une véritable reconnaissance de leurs qualifications, notamment par l'augmentation des taux de promotion, et la non-mise en œuvre de PPCR et du RIFSEEP,
- l'amélioration réelle et concrète des conditions de vie au travail,
- le maintien d'une action sociale de haut niveau dans tous les domaines,
- le retrait du projet de prélèvement à la source.

C'est sur la base de ces revendications que la CGT appelle les agents à la grève dans l'unité le 15 novembre 2016 à la DGFIP.

C'est dans ce contexte que se tient notre CAP : celui des suppressions d'emplois, des restructurations et de leurs effets sur les conditions de travail, le service public et les carrières des agents. C'est également dans celui des vacances d'emplois de plus en plus importantes d'année en année : 17,5 emplois vacants en B et 45 en C ! À ce sujet, la CGT continue à revendiquer l'appel intégral des listes complémentaires des concours, même si ce ne serait pas suffisant pour combler toutes les vacances.

Nous devons nous prononcer sur une liste d'aptitude au grade supérieur, alors que le nombre des promotions a encore été réduit.

La CGT revendique un accroissement significatif des possibilités de promotion interne, pour permettre un réel ascenseur social pour les agents de la DGFIP. C'est pourquoi, bien que privilégiant le concours comme mode de promotion, les élu(e)s CGT exigent que cette CAP propose un grand nombre d'agents pour la liste d'aptitude au grade de contrôleur pour 2016.

De plus, pour la CGT, il est clairement établi que le classement des agents élaboré à l'issue de la CAPL relève de la seule responsabilité du Directeur, et ne doit en aucun cas être effectué par les élus.

C'est pourquoi le vote négatif de la CGT reflète l'expression de notre analyse sur le mode de promotions et leur volume largement insuffisant, et en aucun cas un jugement de la valeur des candidats retenus.

Le Compte-rendu :

Pour la liste d'aptitude 2016, 123 candidats ont postulé (nombre toujours en baisse : en 2015, 150 candidatures contre 236 en 2013).

Selon la Direction, 11 dossiers devraient être retenus en CAP Nationale. Rappelons que la totalité de la liste des agents classés excellents en 2015 a été promue. Outre les 8 présélectionnés, 6 collègues ont été ajoutés par la CAP locale.

Liste des agents classés excellents, par ordre de classement :

1 - SOURDRILLE Marie Christine - Div dépense	2 – CHANVRY Camille – CDIF St Malo
3 – CARISSAN Anne Marie – TCA	4 – MAZE Isabelle – SIP Rennes Est
5 – RICHER Maryvonne - CSP	6 – BEAULAN Isabelle – SPF Rennes 3
7 – PESRIN Jocelyne – Trés. Liffré	8 – GERVAIS Catherine – ERD
9 – MOZET Jacques – SLR	10 – TRICOT Sébastien – SIP Vitré
11 – GAMBERT Chrystèle – CEA	12 – HERPE Soazig – SIE Rennes Est
13 – MARTIN Gaele – Paierie Dep	14 – COLIN Michelle – SIP St Malo

Les collègues concernés seront appelés à déposer une demande de mutation à titre conservatoire :

- les collègues retenus suite à la CAP nationale auront une affectation au 01/09/2017.
- les collègues non retenus seront prioritaires pour 2017.

Nous ne pouvons que contester le peu de promotions possibles, avec un taux inférieur à 10 % des candidatures. De nombreux contrôleurs avec des dossiers équivalents à ceux qui ont été retenus en CAP ne pourront pas être promus compte tenu de ce si faible contingent et du caractère arbitraire de la liste d'aptitude.

C'est pourquoi la CGT a voté CONTRE, sans remettre en question la qualité des collègues retenus, auxquels nous adressons nos félicitations.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter les élus CGT.

Les représentants CGT à la CAPL

Nicole **VIDAL** (SIE St-Malo Nord) – Martine **LEBEHOT** (Paierie Régionale) – Nathalie **RIBREAU** (EDR)
Christophe **ROUSSEL** (GPP) – Hervé **COUVERT** (TCA) – Rodolphe **MAHEVO** (PCE Rennes nord)